



570 avenue
de la Libération
04100 MANOSQUE

N° 45
3^{ème} trimestre 2013

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- **National** : Vers des mesures agroenvironnementales et climatiques (« MAEC ») pour les « systèmes herbagers et pastoraux » ?
- **National** : Les rencontres de Valdeblore : « Protéger les troupeaux, de l'alpage à l'exploitation »
- **Alpes-de-Haute-Provence** : Charte forestière et pastoralisme
- **Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes** : Hélicoptage 2013
- **Alpes-Maritimes** : Rencontre avec les Ambassadeurs du PNR des Préalpes d'Azur
- **Bouches-du-Rhône** : Vulnérabilité de l'élevage ovin au changement climatique
- **Var** : Le Plan d'Occupation Pastorale, un outil de dynamisation pastorale au service des élus

National : vers des mesures agroenvironnementales et climatiques (« MAEC ») pour les « systèmes herbagers et pastoraux » ?

Un groupe de travail a été initié par le BATA (*Bureau des Actions Territoriales et Agroenvironnementales du MAAF*) au printemps 2011 pour participer à l'élaboration des futures MAEC qui s'appliqueront dans le nouveau programme de développement rural. Outre les MAEC territoriales qui devraient continuer de s'appliquer sur les territoires à enjeux nationaux forts comme Natura

2000 ou les continuités écologiques (*c'est-à-dire les corridors et les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue ou « TVB »*), voire sur les périmètres DFCI en région méditerranéenne, s'est posée la question de l'opportunité et de la faisabilité de mesures agroenvironnementales dites « systèmes », à l'instar de la MAE « systèmes fourragers économes en intrants » du précédent dispositif MAE

2007-2013. Cette réflexion s'inscrit en parallèle de la disparition programmée de la PHAE individuelle (*s'adressant aux exploitations*) et collective (*s'adressant aux entités pastorales collectives comme les groupements pastoraux*), ainsi que du projet de revalorisation de l'ICHN pour les élevages situés en zones de montagne.

L'idée d'une MAEC « systèmes herbagers et pastoraux » s'est construite progressivement, son objet portant sur un « soutien » aux systèmes herbagers peu intensifs et /ou aux systèmes à composante pastorale, reconnaissant et encourageant leurs qualités environnementales. Les débats au sein du groupe de travail portent à la fois :

- sur des critères *d'éligibilité* relevant du niveau « système d'élevage », comme un taux de spécialisation herbagère ou pastorale minimum, un ratio minimum de surfaces qualifiées de « cibles » (*les surfaces pastorales ou les prairies permanentes peu intensives*), un critère de chargement animal extensif, ou encore un nombre minimum d'animaux ;
- sur des critères *d'engagements* de pratiques à l'échelle du système ou des seules surfaces-cible, ou des engagements de résultats sur ces surfaces-cibles (*cette option se rapprochant des MAE territoriales à obligations de résultats qui existent déjà*), ou encore des engagements de maintien minimum de contribution des surfaces cibles dans l'alimentation du troupeau, ou concernant les niveaux de fertilisation et de traitements phytosanitaires...

L'ensemble de ces questions est évalué sur les aspects méthodologiques, « d'adaptabilité » à des contextes variés, de faisabilité des critères et des cahiers des charges, mais également de modalités de réalisation des contrôles. Une des difficultés réside notamment dans le choix du niveau d'engagement qui sera

retenu sur les surfaces cibles, en adéquation avec des engagements plus exigeants préexistants ou à venir, et qui relèvent des MAET plus ciblées sur les territoires à enjeux forts. La mise en œuvre de la MAEC « systèmes herbagers et pastoraux » est raisonnée en parallèle de la disparition de la PHAE. Si les élevages de montagne devraient bénéficier de la compensation qu'apportera la revalorisation de l'ICHN, une MAEC destinée aux élevages pastoraux ou herbagers très extensifs hors zones de montagne apparaît d'autant plus nécessaire. Dans la même perspective, une réflexion est engagée pour l'élaboration d'une MAEC dédiée aux entités pastorales collectives (*comme les groupements pastoraux*), tout autant indispensable.

Pour en savoir plus : mdimanche@cerpam.fr

National : les rencontres de Valdeblore : « Protéger les troupeaux, de l'alpage à l'exploitation »

Un séminaire technique s'est tenu sur la Commune de Valdeblore dans les Alpes-Maritimes les 3 et 4 juin 2013, pour faire le point sur la protection des troupeaux, son efficacité, ses difficultés de mise en œuvre et ses limites. Si Valdeblore est la commune sur laquelle s'est produite la première observation de deux loups le 2 novembre 1992, ce n'est pas pour cette raison que la rencontre s'est tenue en ce lieu. Il s'agissait pour tous les acteurs engagés dans la protection des troupeaux de manifester leur solidarité avec les éleveurs des Alpes-Maritimes, ceux qui subissent le loup depuis le plus longtemps et avec le plus d'intensité et qui se sentent parfois oubliés voire sacrifiés. Après

l'accueil qui a été effectué par le Maire de Valdeblore, également en qualité de Président du Parc national du Mercantour, le Président de la Chambre d'Agriculture et celui du CERPAM ont ouvert cette manifestation technique coorganisée par leurs deux structures. Les interventions techniques présentées par ces structures ainsi que les DDT des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et de Savoie, l'OIER-SUAMME de Languedoc-Roussillon, l'ADEM pour la Drôme, la Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté, l'ONCFS et l'Institut de l'Elevage ont fait le point sur l'expérience acquise sur la protection des troupeaux, notamment dans les pâturages des exploitations d'élevage, où elle soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes. Les Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture ont présenté le nouveau plan d'action sur le loup et répondu aux très nombreuses questions à ce sujet.

Mais ce sont bien les témoignages des éleveurs des Alpes-Maritimes, de Lozère, des Vosges et de la Drôme, ces derniers au travers du film « Eleveurs, les morsures invisibles » réalisé par la MSA Drôme-Ardèche-Loire et présenté par son réalisateur, qui ont marqué les esprits.

Le drame étant que là où la présence du prédateur est la plus ancienne, la prédation est la plus lourde et l'épuisement des éleveurs le plus manifeste, malgré une mise en œuvre généralisée des mesures de protection. Il y a là clairement un échec, du moins dans les départements méditerranéens, du pari qui voulait il y a quinze ans que les importantes difficultés de terrain déjà rencontrées correspondaient au temps d'apprentissage des éleveurs et d'adaptation à un bouleversement de leurs pratiques, avant de trouver un équilibre avec le prédateur au fur et à mesure de l'acquisition d'une expérience croissante.

L'ouvrage « Protection des troupeaux contre la prédation », coédité par le CERPAM et les éditions de La Cardère en décembre 2012, a été remis aux quelques 150 participants issus d'horizons très divers, certains venus de l'étranger comme l'Allemagne et la Finlande. Tous sont repartis avec la perception que l'avenir du dossier, tant dans les zones anciennes de présence que dans les nouveaux fronts de colonisation, est lourd d'incertitudes. Et ce, d'autant plus que toutes les zones en déprise favorables à l'arrivée du loup sont aussi celles où se déploie le plus largement l'élevage pastoral...

Pour en savoir plus : lgarde@cerpam.fr



Alpes-de-Haute-Provence – Charte forestière et pastoralisme

La Charte forestière en cours dans la vallée de l'Ubaye, le Pays de Seyne et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon concerne un territoire boisé de 51 330 ha. Sur ce total, 37 600 ha de forêt productive assurent une exploitation de 20 000 m³ par an, alors que l'accroissement naturel est de 180 000 m³ par an. Une importante marge de développement existe ainsi, notamment dans le domaine du bois-énergie. Mais l'ensemble de ce territoire englobe aussi plus de 100 exploitations d'élevage ainsi qu'un grand nombre de troupeaux transhumants. L'on décompte par exemple plus de 3000 bovins dans le seul Pays de Seyne, ou encore 30 000 ovins transhumants sur les deux communes de Larche et Saint Paul sur Ubaye. Le déploiement de cet élevage, non seulement sur les prés et les alpages, mais aussi dans les massifs forestiers, est une réalité aussi bien en période estivale qu'au printemps et en automne. Ainsi les demandes en pâturages restent soutenues face à la colonisation d'anciens prés par des accrus de pins.

La Charte forestière a été signée en novembre 2012 par tous les acteurs de la filière bois, les élus des Communes concernées et le CERPAM. L'importance de l'élevage sédentaire est reconnue comme une richesse qu'il convient de préserver et même de consolider par l'ensemble des signataires. La charte met en avant la complémentarité entre les pratiques sylvopastorales et la destination d'une partie des bois sur la zone en plaquettes pour l'alimentation de chaufferies. Elle encourage les initiatives sylvopastorales, ainsi la création d'une Association syndicale libre (ASL) de propriétaires forestiers sur la Commune des Thuiles, venant se rajouter à celle de Jausiers - Enchastrayes créée en 2010. En témoignent également de nombreux projets d'opérations sylvopastorales. Toutes ces réalisations se font en étroite collaboration avec le CRPF ou l'ONF, suivant le statut des espaces boisés concernés.

Pour en savoir plus : dbaron@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : hélicoptage 2013



La campagne d'hélicoptage s'est déroulée du 25 au 29 juin 2013 dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes avec respectivement 232 et 207 rotations pour desservir au total 244 alpages. Il s'y est rajouté, dans les Alpes-de-Haute-Provence, 214 rotations pour des chantiers de cabanes pastorales, chantiers qui sont traités par ailleurs dans les Hautes-Alpes. L'organisation de l'hélicoptage est bien rôdée. Dès le mois de mai, les éleveurs retournent les bulletins d'inscription qui précisent le nombre de charges souhaitées et le nom des cabanes ou des « lieux » à desservir.

Une fois tous les bulletins réceptionnés, le CERPAM construit un circuit départemental très précis et minuté, qui permettra de desservir toutes les cabanes sur une semaine en optimisant le temps de transfert entre chaque « DZ » (*ou dropping zone, sur laquelle les éleveurs d'une même commune rassemblent les charges à transporter sur les différentes cabanes*). Le CERPAM fait ensuite le point avec la société d'hélicoptère pour lui transmettre le circuit prévu ainsi que la localisation cartographique de toutes les cabanes et discuter de toutes les difficultés : accès difficile de l'hélicoptère sur les cabanes entourées d'arbres, charges « hors-normes », mission particulière, comme l'intervention sur les relais radios utilisés par les bergers ayant subi des dommages dans l'hiver.

La saison 2013 a été marquée par des conditions météorologiques difficiles, comprenant des phénomènes de vents violents et « anarchiques », avec de forts rabattants, températures très basses, neige en altitude. Des phénomènes qui semblent, pour certains d'entre eux, s'accroître ces dernières années à dire de pilote et d'éleveurs. Le volume des rotations est de plus en plus occupé par le matériel nécessaire à la protection des troupeaux, notamment les filets pour parcs de nuit et les croquettes pour chiens de protection. On estime à 20 tonnes le volume de croquettes héliportées dans les Alpes-de-Haute-Provence cette année. Le transport de charges à la redescente se développe depuis quelques années dans les Hautes-Alpes : poubelles, déchets divers, vieilles claies, bouteilles de gaz... Une amélioration paysagère des abords de cabanes que l'on se doit de saluer. Le CERPAM a eu le plaisir d'inviter Madame Mireille Peirano, vice-présidente du Conseil Régional chargée de l'agriculture, à venir assister à une journée d'héliportage dans les Hautes-Alpes pour découvrir une opération qui se déroule

grâce au large soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour en savoir plus : dbaron@cerpam.fr et asilhol@cerpam.fr

Alpes-Maritimes : rencontre avec les Ambassadeurs du PNR des Préalpes d'Azur

Depuis 2011, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a souhaité sensibiliser les visiteurs et les utilisateurs de leur territoire au respect des patrimoines naturels ou liés aux activités humaines. Chaque année, une équipe est ainsi embauchée pour aller à leur rencontre sur le terrain. Le PNR a souhaité une intervention du CERPAM et de la DDTM 06 auprès de ces « Ambassadeurs » au début de leur mission, afin de leur fournir des clefs de compréhension de l'élevage pastoral présent sur le territoire du Parc. Un accent particulier est mis sur les interactions avec les autres acteurs.

Lors de cette journée de formation, la présence de loups et ses conséquences sur l'élevage ont bien entendu été évoquées. En premier lieu, la nécessaire présence des chiens de protection est une problématique majeure à laquelle les Ambassadeurs sont confrontés, du fait de la forte fréquentation du public sur la zone sud du Parc. La DDTM 06 a ainsi expliqué le rôle de ses chiens, leur comportement et de nombreux échanges ont eu lieu afin d'informer au mieux la population. De plus, un point a été fait sur les nouveaux dispositifs visant à réguler la population de loup. Cette journée devrait permettre aux 4 « ambassadrices » de mieux répondre aux interrogations des personnes rencontrées lors de leur tournée et d'instaurer un dialogue permettant de réduire les risques de conflits.

Pour en savoir plus : algouty@cerpam.fr

Bouches-du-Rhône : vulnérabilité de l'élevage ovin au changement climatique

La Communauté du Pays d'Aix compte près de 350 000 habitants sur 1300 km². Dans ce territoire très peuplé et soumis à une forte périurbanisation, se trouvent à la fois des prairies très productives dans la vallée de la Durance comme de vastes espaces de collines et de forêt. Ce paysage est propice à différentes formes d'élevage ovin que l'on retrouve parmi la vingtaine d'exploitations présentes sur ce territoire, toutes spécialisées dans la vente d'agneaux et parfois de foin, et transhumantes en alpage.

Les troupeaux sont généralement importants, avec une moyenne de 800 brebis. Certains élevages sont très herbagers, avec des surfaces importantes de prairies leur assurant une autonomie fourragère et des excédents de foin à vendre. D'autres, la majorité, sont très pastoraux, avec en moyenne près de 1000 hectares de parcours leur permettant une alimentation des mères et des agneaux en automne, en hiver et au printemps. Dans les deux cas, ces exploitations savent gérer les aléas climatiques en se donnant « du large » pour passer les mauvaises années avec suffisamment de foin pour les unes, de surfaces de parcours pour les autres : sécurité herbagère ou pastorale. Les plus grosses exploitations « jouent sur les deux tableaux » en recherchant un équilibre entre la disponibilité en prairies et le déploiement sur parcours selon les lots d'animaux et les saisons. Ce sont en fait les petites exploitations pastorales insérées dans les interstices périurbains qui s'avèrent les plus vulnérables aux questions climatiques. Ayant des effectifs plus réduits, 450 têtes en moyenne, ces éleveurs recherchent souvent une meilleure valorisation de leur produit par des circuits courts. Mais ils disposent de surfaces pastorales moindres et

mobilisent des milieux ouverts de campas (*vieux prés*), friches et restoubles (*regain sur terres cultivées*), tout à la fois sensibles à la sécheresse et précaires.

Les accidents climatiques qui inquiètent le plus les éleveurs concernent les saisons de soudure en fin d'hiver et fin d'été, affectant les deux saisons de pousse de l'herbe en climat méditerranéen. C'est d'abord la solidité de la structure des exploitations, qu'elles soient d'abord herbagères ou pastorales, et la disposition de surfaces tampons en réserve, qui leur permet d'y résister. A l'inverse, les exploitations trop serrées en surfaces et fragilisées par la périurbanisation, doivent acheter du fourrage les mauvaises années ce qui affecte leur équilibre économique. La diversification n'est pas une réponse sécurisant les élevages, en effet, elle demande une disponibilité en temps qui n'existe pas dans des systèmes privilégiant largement le gardiennage. Ces résultats fournissent une série d'enseignements utiles à mobiliser quant à l'adaptation des exploitations au changement climatique.

Pour en savoir plus : sdebit@cerpam.fr

Var : Le Plan d'Occupation Pastorale, un outil de dynamisation pastorale au service des élus

Dans les années 1990, les gestionnaires DFCI ont fait appel à de nouveaux éleveurs, dans le cadre d'installations ou le plus souvent de transhumances hivernales. Ce redéploiement pastoral sur des espaces de maquis ou de forêts qui n'étaient plus pâturés a été à l'origine d'un certain nombre de conflits avec d'autres usagers de l'espace. Des difficultés ont également pu surgir entre les éleveurs locaux et ces « étrangers au pays ». Les maires des communes varoises ont alors

souhaité régler ces questions d'usage et d'affectation de l'espace et ont sollicité le CERPAM.



C'est dans ce contexte que le CERPAM a mis au point une méthode originale intitulée le Plan d'Occupation Pastorale (POP) à l'échelle communale ou intercommunale (POPI). Il s'agit d'initier une démarche à caractère pédagogique et coopératif entre les éleveurs pastoraux et les municipalités. Dans un premier temps, un état des lieux de l'occupation du territoire par le pastoralisme est dressé qui répond aux besoins des élus de mieux connaître les activités pastorales sur leur territoire, ainsi qu'à ceux des éleveurs d'être reconnus et accompagnés dans leurs projets. La carte est dressée à l'issue d'un entretien avec chaque éleveur qui définit lui-même les limites de son territoire pastoral (TP) ainsi que son mode de conduite du troupeau. Les territoires pastoraux dits vacants (TPV) sont également répertoriés. Ces données sont ensuite croisées avec une cartographie des enjeux où le pastoralisme joue un rôle déterminant, ou qui menacent son activité (DFCI, randonnée, Natura 2000, protection des eaux, chasse, présence de loups...). Ce travail est réalisé avec les services des municipalités et les organismes compétents (Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, ONCFS, Conservatoire des Espaces naturels, Fédération des Chasseurs, associations). Une cellule technique mobilisant les éleveurs permet une

concertation de tous les acteurs. L'objectif est d'élaborer un Règlement Pastoral Communal localisant chaque enjeu et précisant les partenaires, les équipements existants, les contraintes vis-à-vis du pastoralisme, les règles de pâturage préconisées et les actions à envisager. Un Plan d'Action fixe alors la feuille de route du maître d'ouvrage du POP (*Communes ou intercommunalité*) pour les années à venir. Une cérémonie officielle, certes symbolique, mais véritable engagement moral des partenaires, présente le POP et se conclut par une signature conjointe des élus et de l'ensemble des éleveurs.

Le Plan d'Occupation Pastorale est un outil de dynamisation pastorale au service des élus. Il leur apporte un éclairage sur l'importance de l'occupation territoriale du pastoralisme et son rôle envers les grands enjeux territoriaux. Il initie une véritable collaboration durable et contractuelle entre éleveurs et élus d'un territoire.

Pour en savoir plus : pthavaud@cerpam.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr

